



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 23 janvier 2018 à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Marc Carrière.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier, M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint et M<sup>e</sup> Séléna Beaumont-Demers, assistante-greffière.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**CM-2018-1**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

**CM-2018-2**

**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE  
LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES  
DE GATINEAU INC. ET L'AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE  
D'ENTENTE ENT-POM-18-02**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau inc. se sont entendues quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective ainsi que la restructuration du régime de retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES CARPENTIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**QUE** ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2023.

De plus, que ce conseil approuve et ratifie la lettre d'entente ENT-POM-18-02 à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau inc. relativement à la restructuration du régime de retraite.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier ainsi que la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective et la lettre d'entente ENT-POM-18-02 relativement à la restructuration du régime de retraite.

Adoptée

**CM-2018-3**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE BOUDRIAS  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 05.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier